

Conformément aux décisions prises après la réunion du 13 janvier 2003, les pingurs et les marques en matière plastique, acquises par le CLPMEM de Bayonne pour le marquage des animaux capturés accidentellement, ont été transmis aux professionnels accompagnés d'une note explicative, par l'intermédiaire des CLPMEM de Bayonne, de St-Gilles-Croix-de-Vie et de La Turballe. Le coût d'acquisition du matériel (pingurs et marques) a été intégralement pris en charge par les armateurs des navires concernés.

Chaque professionnel a ainsi reçu :

- 2 pingurs par paire de chalutiers travaillant en bœuf,
- une fiche " mode d'emploi " des pingurs FUMUNDA,
- plusieurs exemplaires des fiches à remplir en cas de capture accidentelle,
- des marques en matière plastique pour le baguage des animaux capturés en action de pêche

Aujourd'hui, cette démarche volontaire initiée par les professionnels s'intensifie avec la mise en place du programme national PROCET (PROtection des CETacés), lui-même complémentaire du programme européen PETRACET (PElagic TRAWls and CETaceans) piloté en France par les scientifiques de l'IFREMER et du CRMM de La Rochelle. L'objectif commun des deux programmes PETRACET ET PROCET rejoint celui de la Commission Européenne ; évaluer l'impact des pêcheries pélagiques sur les populations de cétacés afin de proposer, par une collaboration entre scientifiques et professionnels, des solutions permettant la limitation des captures accidentelles.

**Le programme PETRACET (PElagic TRAWls and CETaceans)** est proposé et financé par la Commission Européenne (Directorate General Fish, opencall fish/2003/09) sur les conseils du Subgroup on Fishery and Environment (SGFEN) et du Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF). Le programme doit permettre la mise en place d'un schéma de surveillance des captures accidentelles de cétacés dans les pêcheries européennes à travers le déploiement d'observateurs embarqués. De même, l'étude vise à collecter des données qui participeront à terme à l'évaluation de l'impact des chaluts pélagiques sur les populations de cétacés dans le golfe de Gascogne, la Manche et la Mer Celtique. La coordination technique et administrative du programme à l'échelle européenne est assurée par un bureau d'étude basé en Angleterre, Mac Alister Elliot and Partners Ltd (MEP), et la coordination scientifique par le Sea Mammal Research Unit (St Andrews, Ecosse), en la personne du Dr Simon Northridge.

**Le programme PROCET (PROtection des CETacés)** est proposé et financé par les professionnels (sous l'égide du CNPMM), la Commission Européenne, la DPMA, et l'AGLIA (Association du Grand Littoral Atlantique). Il a pour objectif d'augmenter le volume des observations afin de valider et d'améliorer la démarche déjà engagée par les professionnels sur l'utilisation de répulsifs acoustiques (pingurs) pour limiter les captures accidentelles de petits cétacés.

#### Point sur l'avancée des programmes (Juillet 2004)....

- Création d'un comité de pilotage commun à PROCET et PETRACET le 6 février 2004, qui regroupe les partenaires des programmes : DPMA, CNPMM, IFREMER, CRMM, AGLIA, CLPMEM de Bayonne, St-Gilles-Croix-de-Vie et de La Turballe, OP PROMA, IMA, SMIDAP, YLAHE. Président du comité de pilotage : Mr. Xavier TIMBO, patron pêcheur à la Turballe.

- Mise en place en collaboration des protocoles scientifiques :

**PETRACET : Observation et analyse des conditions de captures accidentelles de cétacés d'un maximum de traits de chalut au pélagique, sur une période de 18 mois (soit concernant les pêcheries de bar d'anchois et de thon).**

**PROCET : Observation et analyse des traits de chaluts équipés de systèmes acoustiques répulsifs (3 modèles seront testés). Afin d'évaluer l'efficacité des pingurs, il est apparu nécessaire d'établir un protocole différent de PETRACET : un maximum de traits seront observés, mais avec une alternance de trait avec et sans pingurs (expérimentation alternée sur la même période de 18 mois et sur les mêmes pêcheries).**

- Rédaction par les différents partenaires des guides et manuels d'observation. L'analyse des résultats sera réalisée en étroite collaboration entre les scientifiques, les structures techniques et les professionnels.

- Accord concernant la propriété des données issues de ces programmes et leur mode de diffusion.

- Début des campagnes d'observation : Août 2004



## LIMITATION DES CAPTURES ACCIDENTELLES DE CETACES : Point sur les projets en cours

Pascale FOSSECAVE - IMA - Bayonne (Août 2004)

Le 26 avril 2004, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne adoptait un règlement établissant des mesures relatives aux prises accidentelles de cétacés dans les pêcheries. L'objectif de ce règlement est simple : mieux connaître les populations de cétacés fréquentant les eaux communautaires, évaluer l'impact des pêcheries afin de protéger les espèces les plus menacées et mettre en place, lorsque c'est pertinent, des outils pour éviter les captures dans les engins de pêche.

Aujourd'hui que sait-on de ce phénomène ? Quelles études ont réellement été menées ? Qui sont les acteurs dans ce dossier ?

Les préoccupations concernant la préservation des populations de cétacés ne sont pas récentes. Durant les années 80, les scientifiques avaient déjà fait part de leurs inquiétudes à ce sujet. En effet, certaines espèces comme le marsouin commun (*Phocoena phocoena*), espèce très répandue au début du siècle, n'apparaissent plus aujourd'hui que dans des secteurs très restreints.



L'Union Européenne, elle aussi, s'est saisie de ce problème depuis plusieurs années. Ainsi, en 1992, la Directive "HABITAT " instaure une protection stricte de tous les cétacés.

Les Etats membres se sont également engagés à surveiller l'état des populations de cétacés et à organiser leur protection, notamment en observant les groupes d'animaux et en contrôlant leurs captures accidentelles.

Lors du sommet européen de Cardiff en juin 1997, les chefs d'Etat affirmaient avec force la nécessité d'intégrer les impératifs environnementaux dans les différents secteurs économiques communautaires, notamment celui de la pêche.

Ainsi, en 2002, les filets maillants dérivants jugés dangereux pour les cétacés sont interdits dans les pêcheries atlantiques et en Méditerranée.

Merci à nos partenaires, La Communauté Européenne (DG XIV), la DPMA, le CNPMM, les Comités Locaux et Régionaux, IFREMER, le CRMM, YLAHE.

Publication : AGLIA Réalisation et conception : P. FOSSECAVE



#### RENSEIGNEMENTS

Volet socio-économique de l'Observatoire de l'AGLIA  
Tél : 02.40.14.17.37 - Fax : 02.40.14.17.40 - E-Mail : corrail@sc-eco.univ-nantes.fr

Volet ressources vivantes de l'Observatoire AGLIA  
Tél : 05.59.25.37.75 - Fax : 05.59.46.09.73 - E-Mail : ima.biarritz@wanadoo.fr



Afin de faire le point sur la situation, la Commission Pêche de la Communauté Européenne a demandé au CIEM une étude récapitulative sur les activités de pêche ayant des effets significatifs sur les populations de cétacés afin d'évaluer les risques pour les différentes espèces et de proposer des réponses appropriées à ce problème.

**Conclusions du CIEM concernant les pêcheries pélagiques de la Manche et du golfe de Gascogne (Juin 2002) :**

- les problèmes liés aux captures accidentelles dans le golfe de Gascogne et en Manche doivent être éclaircis instamment,
- les informations disponibles sur l'impact de ces pêcheries restent aujourd'hui insuffisantes,
- des missions d'observation et de suivi de l'activité des flottilles concernées doivent être lancées dans tous les pays membres,
- afin de mesurer les conséquences de ces pêcheries pélagiques, le CIEM recommande l'observation de 5 à 10 % de l'effort de pêche des flottilles concernées,
- le contrôle des flottilles devra être plus important entre décembre et mars, période où, à l'évidence, le nombre de captures accidentelles est le plus important.

*L'objectif du CIEM et de la Commission est de découvrir rapidement la nature et l'origine des captures accidentelles de cétacés en Manche et dans le golfe de Gascogne.*



Photo José Arocena

**Mr HAYE, patron de l'Epaulard (Quartier de Bayonne) présente un pinger et des bagues de marquage.**

Depuis plusieurs années, les scientifiques multiplient les cris d'alerte afin d'attirer l'attention sur la conservation des populations de cétacés dans les eaux européennes.

Dans le même temps, les pêcheries pélagiques, et plus particulièrement celles de la Manche et du golfe de Gascogne, ont été largement mises en cause.

Systématiquement présentés comme seuls responsables des échouages massifs de cétacés sur le littoral atlantique, des professionnels travaillant au chalut pélagique dans le golfe de Gascogne décident dans une démarche volontaire de s'organiser et de s'équiper pour limiter, autant que faire se peut, les captures accidentelles de cétacés, qui nuisent à l'image de la pêche et occasionnent de graves dégradations du matériel et génèrent donc des frais importants pour les pêcheurs.

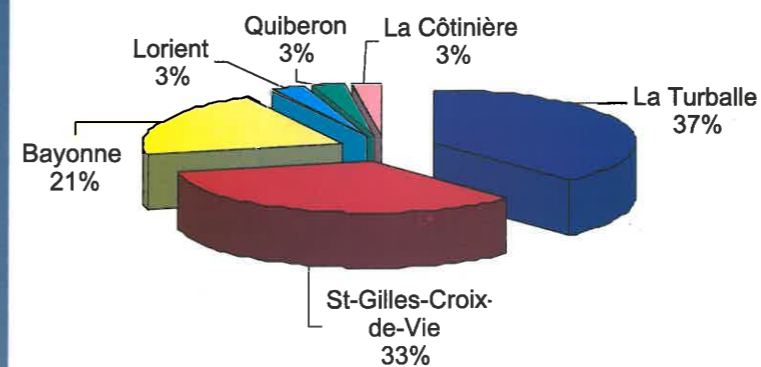
En effet, le passage d'un dauphin dans le chalut se traduit généralement par de grosses pertes financières pour les équipages. La pêche est perdue, le chalut doit être ramené à terre et ramendé.

Dès la fin de l'année 2002, suite à la présentation du projet du Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM) de La Rochelle, visant à étudier la mortalité des dauphins et autres mammifères marins dans le golfe de Gascogne, les professionnels élaborent un projet permettant de limiter les captures de mammifères marins et d'estimer plus objectivement les captures dont ils sont responsables.

Lors d'une réunion organisée le 13 janvier 2003 par le CLPMEM de Bayonne, les professionnels (CLPMEM de Bayonne, de St-Gilles-Croix-de-Vie et de La Turballe) font appel aux compétences techniques et scientifiques de plusieurs structures situées en Aquitaine : L'Institut des Milieux Aquatiques (IMA), le Musée de la Mer de Biarritz et le Groupe d'Etude de la Faune Marine Atlantique (GEFMA) afin de mettre en place un plan d'action ; ils s'accordent à :

- **Equiper les chaluts de balises acoustiques (pingers) pour éviter les captures accidentelles ;**
- **Signaler toute capture accidentelle au moyen de fiches mises à leur disposition par l'Institut des Milieux Aquatiques, organisme technique mandaté par les professionnels dans cette démarche ;**
- **Marquer les cétacés capturés avant leur remise à l'eau ;**
- **Collaborer au Réseau National d'Echouage (RNE) en cas d'échouage sur le littoral, par la présence des professionnels lors des constats ;**
- **Embarquer des observateurs à bord des navires afin d'établir un bilan des captures accidentelles.**

*Répartition des 79 navires concernés par cette démarche*



La Turballe	30 navires
St-Gilles-Croix-de-Vie	26 navires
Bayonne	16 navires
Lorient	2 navires
Quiberon	2 navires
La Côtinière	2 navires



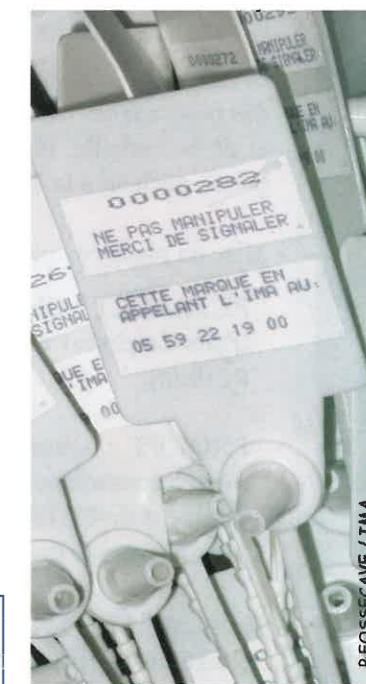
Les pingers FUMUNDA déjà en action

En février 2003, le CLPMEM de Bayonne commande des pingers et demande à l'IMA d'élaborer une fiche de capture accidentelle et une fiche "mode d'emploi" des pingers. L'achat sera réglé par le CLPMEM de Bayonne au nom de l'ensemble des CLPMEM impliqués dans la démarche.

Lors d'une deuxième rencontre organisée le 5 mars 2003 à Paris, les grands principes présentés en janvier à Ciboure sont repris et les professionnels font le point sur les actions engagées. Les professionnels présentent aux scientifiques d'IFREMER et du CRMM, ainsi qu'aux représentants de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui n'étaient pas présents le 13 janvier, les démarches qu'ils ont déjà engagées.

Au début du mois d'avril 2003, l'IMA est chargé de transmettre aux patrons de chalutiers pélagiques, les pingers achetés auprès de l'entreprise américaine FUMUNDA par l'intermédiaire de Guy IMBERT, universitaire-chercheur au CNRS de Marseille et spécialiste dans ce domaine.

**Aujourd'hui, la démarche initiée par les professionnels regroupe près de 80 unités dans quatre régions. Ces navires représentent aussi près de 90% des navires pélagiques français travaillant dans le golfe de Gascogne.**



Marques apposées sur les cétacés capturés